



**HAL**  
open science

# Un processus de décisions complexe associant plusieurs acteurs aux connaissances complémentaires

Orianne Crouteix

► **To cite this version:**

Orianne Crouteix. Un processus de décisions complexe associant plusieurs acteurs aux connaissances complémentaires. Géopoint 2018 Espace citoyen, sciences de l'espace et politique, Jun 2018, Avignon, France. hal-02538829

**HAL Id: hal-02538829**

**<https://hal.science/hal-02538829>**

Submitted on 9 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Colloque Géopoint 2018**  
**Espace citoyen, sciences de l'espace et politique**  
**14 et 15 Juin, Avignon**

**Thématique :** Quelles places respectives pour le citoyen, l'expert et le chercheur dans la production de connaissance au sein des sciences de l'espace ?

**Type :** Position de débat

**Titre :** Un processus de décisions complexe associant plusieurs acteurs aux connaissances complémentaires

**Auteure et affiliation :**

Orianne Crouteix

Doctorante CIFRE

GEOLAB UMR 6042 CNRS / Université de Limoges

Conservatoire du Littoral, Délégation Europe et International

[orianne.crouteix@etu.unilim.fr](mailto:orianne.crouteix@etu.unilim.fr)

[o.crouteix@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:o.crouteix@conservatoire-du-littoral.fr)

**Texte : 3596 mots**

Il est généralement considéré que la recherche qui permet d'accroître la compréhension du monde par l'amélioration des connaissances doit permettre de modifier les pratiques et d'aider à la prise de décision des pouvoirs publics. En effet, la connaissance d'un système est souvent vue comme un prérequis pour la prise de décision et la mise en place d'une meilleure gestion de ce dernier. L'appel à communications pour le colloque Géopoint reprend ce présupposé dans sa première phrase : « Élaborer des connaissances, les publier dans des revues spécialisées, développer des méthodes et des outils toujours plus complexes et performants, que l'on souhaite être « d'aide à la décision », constitue le quotidien du chercheur en science de l'espace. » Dans ce cas, le scientifique apprécie avoir un lien privilégié avec la sphère politique où se prennent les décisions. En s'appuyant sur ses connaissances, il veut conseiller le politique afin d'orienter l'action territoriale. Ici, le scientifique, qu'il s'agisse d'un chercheur ou d'un expert, se positionne en amont des décisions qu'il éclaire de son savoir. L'objectif de cette proposition de débat est de remettre en question cette position surplombante.

L'exemple de la gestion environnementale et de la biodiversité, particulièrement dans les espaces de nature, lie à la fois l'approfondissement des connaissances et l'action opérationnelle, fruit de la décision. Mon travail de thèse qui se réalise au sein du Conservatoire du Littoral, une entité opérationnelle, me pousse à m'interroger sur la place de la connaissance, qu'elle soit issue d'un travail de recherche ou d'une expertise, dans le processus de décision. En effet, mon positionnement au cœur d'un organisme de protection de l'environnement qui utilise les résultats de la recherche afin de plaider pour la protection environnementale des petites îles de Méditerranée me pousse à m'interroger sur la place des

scientifiques dans le processus décisionnel. Mes réflexions m'orientent vers les deux positions que je défends ici. D'une part, les scientifiques ne peuvent pas rester en amont de la décision qu'ils orienteraient par leurs connaissances, cette place n'est ni efficace ni légitime. D'autre part, des organismes regroupant des citoyens-militants mobilisent aussi des savoirs scientifiques issus de travaux de recherche afin d'orienter les décisions politiques.

## 1. La position surplombante des acteurs ayant la connaissance n'est pas tenable

Le chercheur de par les connaissances qu'il établit ne peut pas rester en amont de la décision, cette position n'est pas tenable pour trois raisons principales : tout d'abord, dans certains cas les décisions politiques doivent être prises avant d'avoir suffisamment de connaissances du territoire ; de plus, les questions de gestion peuvent être assez différentes des questions de recherche ; et enfin, pour des raisons éthiques la décision ne peut pas dépendre seulement de l'avis, même très éclairé, de certains chercheurs ou experts.

### 1.1. Des décisions doivent être prises avant qu'il soit possible de réunir suffisamment de connaissances à propos du territoire

Certaines situations demandent que des décisions de gestion soient prises avant qu'il soit possible de réunir suffisamment de connaissances sur le territoire. Certains scientifiques prônant la protection de l'environnement insistent aussi sur l'urgence de la situation environnementale qui pousse à prendre des décisions rapides.

« Mieux comprendre pour mieux agir » ou « connaître pour mieux gérer » sont des maximes régulièrement utilisées notamment par les parcs nationaux de France. C'est l'hypothèse défendue notamment par I. Arpin lorsqu'elle écrit : « Or, les connaissances dont nous disposons sur les êtres vivants sont fortement biaisées du fait que certains groupes comme les mammifères, les oiseaux, les plantes à fleurs et les milieux terrestres sont plus étudiés que les invertébrés, les champignons, les microorganismes et les milieux marins. De larges pans de la biodiversité sont ainsi largement ignorés : seules les espèces connues, comptées et représentées dans les bases de données sont prises en compte et susceptibles d'être protégées » (Arpin, Charvolin, et Fortier 2015). Lorsqu'il écrit que les « connaissances [sont] censées servir de base à l'expertise » (Theys 1991 : p 63) et « qu'il y a expertise dès lors que les sciences sont convoquées pour éclairer, justifier ou fonder au moins partiellement une décision politique » (Ibid : p 43), P. Roqueplo s'appuie sur la même hypothèse. Il dissocie cependant protection de l'environnement et expertise lorsqu'il écrit « ces questions [relatives à l'environnement] ne sont pas de l'ordre de la curiosité à satisfaire mais de l'action à entreprendre ; l'environnement n'a pas d'abord à être connu, mais à être protégé » (Ibid : p 56). Ainsi, on estime parfois que l'environnement doit être protégé afin d'être étudié « à l'état de corps pur » comme le dit le premier secrétaire général de l'IUPN en 1949 (Blandin 2009 : p 34). En effet, pour certains auteurs insistant sur l'urgence d'agir pour la protection, il ne faut pas attendre d'avoir de plus grandes connaissances du territoire afin de le protéger et la décision de la mise en protection doit s'effectuer avant d'avoir des résultats de recherche. Il peut s'agir du principe de précaution parfois utilisé dans le cas de certains projets ayant des

conséquences environnementales (Callon, Lascoumes, et Barthe 2014). Dans ce cas, la connaissance scientifique n'est pas un prérequis pour la protection mais plutôt une conséquence, l'étude de certains phénomènes écologiques peut s'effectuer une fois les perturbations humaines mises à l'écart du système. Or, on peut considérer que si un espace de nature est protégé plutôt qu'un autre, c'est une conséquence du fait que des scientifiques ont initialement joué un rôle de « lanceurs d'alerte » (Guillet et Coreau 2016) qui reposait sur leurs connaissances préalables du territoire avec la présence d'espèces endémiques ou particulièrement rares par exemple. Ainsi, la connaissance scientifique peut être vue comme une cause et une conséquence de la mise en place des politiques de protection et de gestion de l'environnement et donc des décisions politiques.

## 1.2. La recherche ne répond pas forcément aux questions des acteurs qui doivent prendre une décision

Les questions que se pose le gestionnaire d'un espace naturel protégé sont souvent des questions ponctuelles demandant une réponse précise sur les conséquences de telles ou telles actions, alors que la recherche s'interroge plus souvent sur des questions théoriques, ou des évolutions à une grande échelle, ou des processus au niveau moléculaire par exemple. Ce « manque d'adéquation entre les informations et les besoins des utilisateurs » (Guillet et Coreau 2016 : p 68) peut entraîner quelques déceptions de la part des structures opérationnelles quand elles se tournent, pour les aider à prendre une décision, auprès des scientifiques. D'un autre côté, les acteurs de la recherche peuvent se sentir frustrés de n'être interrogés que sur des faits ponctuels et moins sur des orientations politiques à une plus grande échelle. Par exemple, F. Médail est écologue et siège au conseil scientifique du parc national de Port-Cros. Ces conseils scientifiques peuvent être vus comme des « organisations-frontières » qui jouent un rôle de médiation entre les sciences et la gestion environnementale (Arpin et al. 2016). Ils sont notamment convoqués pour donner leurs avis sur des questions de gestion auxquelles sont confrontés les gestionnaires du territoire. F. Médail, dit : « *La structure de gestion va être confrontée très vite à des questions brûlantes qui seront toujours brûlantes : « Ah le sanglier arrive sur le parc national de Port-Cros que dois-je faire ? » « Ah j'ai une quelconque attaque d'une chenille défoliatrice de l'arbousier, c'est une catastrophe... que dois-je faire ? » et le scientifique tente de donner un petit peu plus de vision globale de ces processus. Il tente également de mettre si possible en exergue les contradictions qu'il peut y avoir en termes de gestion d'un espace considéré comme naturel ou pas... »*. Il est assez difficile pour l'écologue de répondre à ces questions particulières, il lui faudrait évaluer les conséquences de ces espèces invasives sur le territoire par rapport aux moyens de lutte disponibles. Alors que le parc, quant à lui aimerait une réponse rapide qui lui permette de savoir s'il doit mettre en place un moyen de lutte et savoir lequel est le plus approprié. Face à ce genre de question, la distinction entre les faits et les valeurs n'est plus possible (Latour 2008) et l'expert apporte un avis qui repose autant sur ses connaissances que sur ses représentations, ses convictions et ses croyances. Enfin, la science se construit sur des controverses (Latour 2010), alors comment rendre un avis, quand il existe toujours une controverse sur le sujet. Par exemple, au sujet des espèces invasives, il existe des controverses scientifiques sur le bien-fondé de les éradiquer par rapport au coût de l'opération vis-à-vis du coût des dégâts causés par l'espèce invasive.

### 1.3. Pour des raisons éthiques la décision doit prendre en compte l'avis d'une pluralité d'acteurs

La décision concernant un territoire doit être prise en suivant un processus démocratique. Même éclairée par leurs connaissances du territoire, une décision ne peut pas s'appuyer uniquement sur les avis des experts et des scientifiques. Les avis des usagers ainsi que des habitants doivent aussi être pris en compte.

De plus, les experts et chercheurs sollicités par les structures de gestion de l'environnement sont souvent choisis par ces structures. Par exemple, les membres des conseils scientifiques sont nommés par l'organisme de protection, dans le cas des parcs nationaux ces conseillers sont nommés par un arrêté préfectoral après discussion au sein de l'institution de gestion. Comme l'explique P. Roqueplo : « c'est le pouvoir politique et non la communauté scientifique qui confère à un scientifique la qualité et le titre d'expert » (Theys 1991 : p 62). C'est donc la structure gestionnaire qui choisit les experts qu'elle va ensuite interroger pour orienter sa gestion. Même si dans le cas des conseils scientifiques, leurs avis ne sont que consultatifs (d'ailleurs certains chercheurs y siégeant regrettent de ne pas avoir réellement la possibilité d'orienter la gestion), il est important de noter que les experts sont reconnus et sélectionnés par la structure décisionnaire. Dans le cas de la gestion environnementale, on remarque une prédominance des experts issus des sciences de la nature. Les avis émis par ces experts peuvent ne pas intégrer certaines composantes humaines par exemple, en effet il est quasiment impossible qu'un acteur regroupe toutes les connaissances à propos d'un territoire. Qui plus est, les questions environnementales peuvent être considérées comme des problématiques complexes (Mermet 2014), pour lesquelles il est nécessaire d'intégrer plusieurs savoirs. Or « plus la question se complexifie, plus l'expert choisi devra être familiarisé avec la pratique interdisciplinaire » (Brun et al. 2007 : p 181).

Pour ces trois principales raisons, il n'est donc pas possible de considérer que puisque les chercheurs et les experts détiennent le savoir, ils peuvent orienter les décisions de gestion de l'environnement et se positionner en amont de la chaîne de la décision. La connaissance scientifique n'est pas nécessairement un prérequis à l'action environnementale. Cependant, dans les faits la décision n'est que très rarement orientée seulement par la connaissance détenue par les chercheurs et les experts.

## 2. Plusieurs acteurs possèdent des connaissances à propos du territoire et les utilisent pour orienter les décisions politiques

D'une part, certains citoyens détiennent de nombreuses données à propos de l'environnement et ont une connaissance précise d'un territoire. D'autre part, de nombreuses organisations utilisent les connaissances issues des travaux scientifiques afin d'orienter les décisions politiques à propos d'un territoire.

## 2.1. La connaissance n'est pas uniquement entre les mains des chercheurs et des experts

L'étude de la biodiversité repose principalement sur les inventaires naturalistes. Des spécialistes de chaque groupe taxonomiste (botanique, ornithologie, herpétologie, entomologie etc.) recensent les espèces présentes sur un territoire. Ces données sont ensuite sauvegardées au sein de bases de données régionales, puis maintenant nationales avec les services du Muséum National d'Histoire Naturel. Ces données sont aussi rassemblées au niveau international par le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF). Sur le terrain, les observations de présence d'espèces peuvent être collectées par des citoyens, taxonomistes amateurs parfois regroupés au sein des associations environnementales. Chez les ornithologues, cette communauté est particulièrement développée et organisée, avec la mise en place d'une sorte de compétition entre chaque observateur par des sites internet qui recensent les « coches ». Chaque ornithologue amateur peut donc recenser ses observations, avec la localisation et quelques fois des photographies pour la valider. Ainsi ces données peuvent être très régulièrement relevées (de façon hebdomadaire ou quotidienne), et le grand nombre d'observateurs peut permettre de couvrir un assez grand territoire. De plus, puisque ces données sont généralement rassemblées au niveau local par le biais des associations environnementales puis transférées sur les bases de données nationales et internationales, certains chercheurs effectuant des méta-analyses au niveau mondial utilisent ces observations (Alphandéry et Fortier 2015). On parle parfois aussi de sciences participatives, lorsque des citoyens sont mobilisés pour relever des données environnementales utiles à des programmes de recherche. Les naturalistes amateurs sont parfois des professionnels de l'environnement travaillant sur un espace naturel protégé par exemple, mais il peut aussi s'agir de passionnés effectuant ces observations sur leur temps libre ou alors de retraités. Il y a donc des citoyens-taxonomistes regroupés au sein d'associations environnementales qui peuvent avoir une connaissance très pointue d'un territoire et de la biodiversité qui s'y trouve.

D'autres usagers réguliers de l'espace de nature peuvent aussi avoir une connaissance très aigüe de celui-ci. Qu'ils s'agissent des chasseurs, des randonneurs ou des habitants, ils peuvent mettre en exergue des évolutions saisonnières par exemple. Il s'agit de savoirs locaux, pas toujours mobilisables de façon académique (Bérard et al. 2005). Cependant, ces savoirs ne sont pas à négliger et peuvent permettre de soulever des questionnements intéressants pour les chercheurs ou d'établir des connaissances utiles pour la prise de décision.

## 2.2. Des organismes de traduction utilisent les connaissances issues de la recherche pour plaider auprès des décideurs

Plusieurs organismes utilisent les résultats issus des travaux de recherches pour plaider différentes causes auprès des organes de décisions. Il peut s'agir d'entreprises privées, de bureaux d'études ou d'organisations non gouvernementales (ONG). Ces structures peuvent être considérées comme des organismes de traduction au sens de M. Callon notamment (Callon, Lascoumes, et Barthe 2014; Callon 1986). Toutes ces structures peuvent recruter des experts pour éditer des rapports et plaider leur cause ou faire du lobbying auprès des décideurs politiques. Ces experts, ayant souvent une solide formation scientifique, peuvent s'appuyer sur les travaux et les derniers résultats issus des programmes de recherches. Parfois

ces structures financent même des travaux de recherches et s'associent avec des scientifiques. Par exemple, l'ONG WWF (*World Wide Fund for Nature* ou Fond mondial pour la nature) a édité fin 2015 un rapport intitulé *MedTrends : The Mediterranean Sea : Trends, Threats & Recommendation* aussi appelé « la croissance bleue face au défi du bon état écologique ». Pour effectuer ce rapport, il a fallu rassembler et analyser des données socio-économiques et environnementales de 8 pays méditerranéens européens pour construire une série de cartes et mettre en avant les évolutions environnementales possibles en Méditerranée. Concernant l'exploitation des hydrocarbures sous-marins, certaines données ont même été achetées aux industriels ayant déjà effectués des prospections. Cette étude concerne une échelle internationale, rassemble des données très différentes et fait appel à des méthodologies scientifiques. Ce rapport, bien que ne suivant pas les modèles des documents scientifiques, n'en est pas moins crédible et utile auprès des décideurs. WWF a élaboré ce rapport en s'appuyant sur des données et des connaissances scientifiques et a construit un outil de communication à destination des organes de décision. De plus, par la mobilisation de méthodes et de données scientifiques, ce document gagne en crédibilité. Dans ce cas, une ONG internationale mobilise des experts (il peut s'agir de chercheurs), des méthodes et des connaissances scientifiques afin d'appuyer son discours et plaider auprès des instances gouvernementales.

Il est ainsi parfois compliqué de dissocier les experts des chercheurs et les travaux scientifiques ne se cantonnent pas au milieu de la recherche. Certains chercheurs n'hésitent pas à travailler avec ces structures plus opérationnelles et parfois plus proches des organes de décisions. Comme l'écrivent E. Brun et al : « certains experts scientifiques militent au sein d'associations nationales et internationales. En tant que membres de ces associations, et donc de la société civile, ils bénéficient d'une meilleure écoute auprès des décideurs que comme experts, arrivant ainsi à faire prendre en compte certains éléments qui, présentés par un expert scientifique n'auraient pas été retenus » (Brun et al. 2007 : p 187).

## Conclusion :

Il est, *in fine*, impossible de dissocier les chercheurs des experts et même de certains citoyens. Chacun possède des connaissances et s'appuie sur les données ou les méthodes de l'autre pour accroître son savoir d'un territoire. La connaissance d'un territoire est ainsi partagée entre ces trois acteurs, et chacun joue un rôle particulier auprès des organes décisionnaires. En effet, en s'appuyant sur l'exemple de la gestion de la biodiversité et des espaces de nature, on a montré que les citoyens possèdent des connaissances particulières de leurs territoires qui sont parfois utilisées par les chercheurs dans le cadre d'études à une échelle internationale par exemple. De plus, il ne faut pas oublier que dans un régime démocratique, le citoyen a un rôle à jouer dans la prise de décision par son vote (voir figure 1). Lors d'un colloque au sujet des indicateurs de biodiversité à mettre en place comme outil d'aide à la décision, G. Dubois chercheur en sciences de l'environnement au sein du *Join Research Center* (Centre de Recherche dépendant de la commission européenne) a dit à ce propos : « un indicateur ne va strictement rien changer, les changements c'est par les urnes ! » Ce propos a le mérite de relativiser l'importance des indicateurs ou des résultats de la recherche dans les territoires démocratiques où l' élu répond aux citoyens avant de répondre aux chercheurs. L'exemple de la gestion environnementale a aussi permis de comprendre que la distinction entre chercheurs

et experts peut être très floue. Certains chercheurs sont, en effet, nommés comme des experts par les structures où se prennent les décisions. Enfin, les chercheurs et les experts sont aussi des citoyens qui votent et peuvent prendre part à des consultations publiques par exemple.

Puisque les distinctions entre experts, chercheurs et citoyens n'existent pas réellement dans la pratique et que ces trois groupes peuvent jouer un rôle dans la prise de décision, les chercheurs et experts n'ont pas de position privilégiée pour accompagner le décideur politique. De plus, pour des raisons éthiques la décision ne doit pas dépendre de scientifiques reconnus comme des experts par la structure décisionnaire. En effet, « dans le contexte d'aujourd'hui, la gestion des problèmes environnementaux nécessite une « recherche-action », où les scientifiques deviennent des acteurs parmi d'autres, pas moins mais pas plus légitimes que les autres » (Brun et al. 2007 : p 181).

Dans ce contexte, le chercheur, qui souhaite que les résultats de sa recherche et les indicateurs ou méthodes qu'il développe deviennent des outils d'aide à la décision doit se rapprocher des organismes de traduction telles que des ONG ou des bureaux d'études qui peuvent utiliser son travail dans le cadre de plaidoyer auprès des acteurs décisionnaires (voir figure 1).

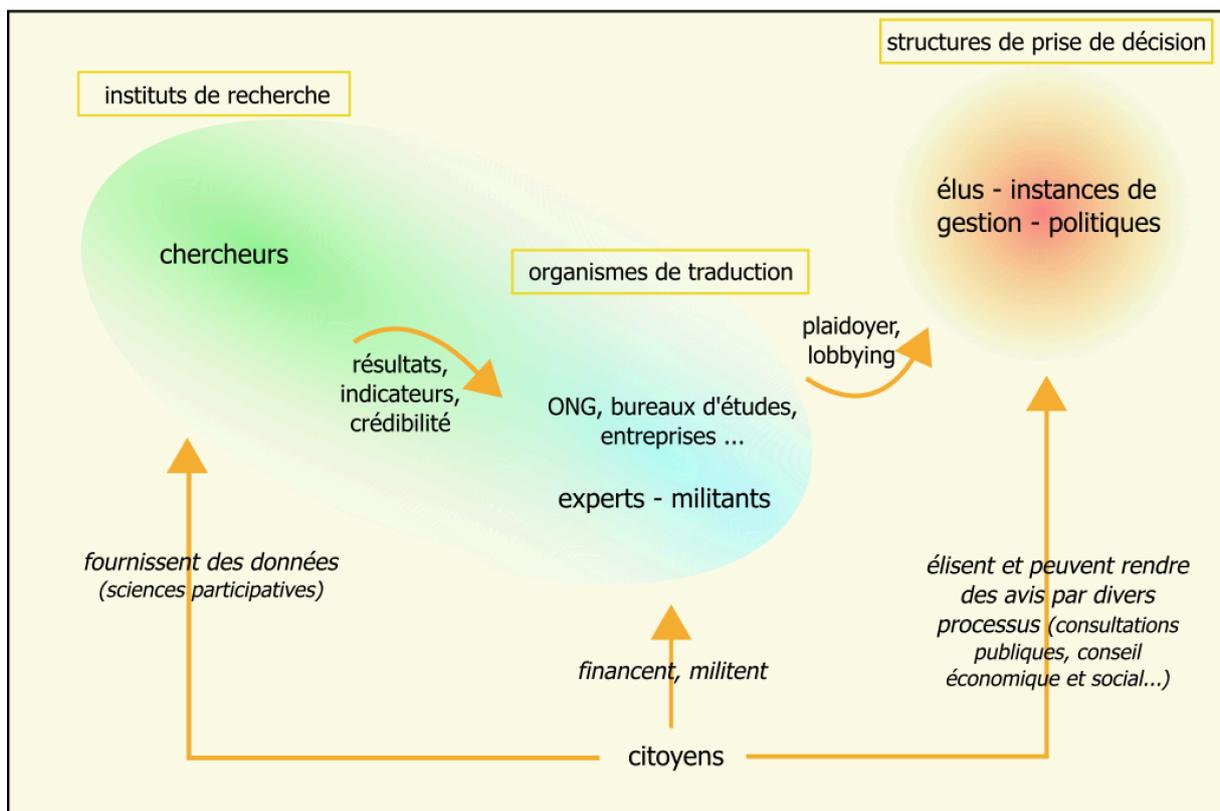


Figure 1 : places et rôles des chercheurs, experts et citoyens dans les processus de prise de décision

Alphandéry, Pierre, et Agnès Fortier. 2015. « Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence ». *Études rurales*, n° 195 (juin) :127-44.

Arpin, Isabelle, Florian Charvolin, et Agnès Fortier. 2015. « Les inventaires naturalistes : des pratiques aux modes de gouvernement ». *Études rurales*, n° 195 (juin) :11-26.

Arpin, Isabelle, Arnaud Cosson, Dorothée Denayer, Jean-Claude Lefeuvre, et Serge Muller. 2016. « Les conseils scientifiques des institutions de conservation de la nature et de développement durable. Une approche par le vécu d'instances entre science et gestion ». In *Sciences et biodiversité : acteurs, enjeux, temporalités*, 17-40. Paris : L'Harmattan.

Bérard, Laurence, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, et François Verdeaux, éd. 2005. *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Paris : CIRAD - IDDRI - IFB - INRA.

Blandin, Patrick. 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité : conférence-débat organisée par le Groupe sciences en question, Paris, INRA, 4 octobre 2007*. Paris : Editions Quae. Quae.

Brun, Evelyne, Jean-Marie Betsch, Patrick Blandin, Geneviève Humbert, Jean-Claude Lefeuvre, et Marie-Christine Marival. 2007. « Postures des scientifiques et interdisciplinarité dans le champ de l'environnement ». *Natures Sciences Sociétés* 15 (2) :177-85.  
<https://doi.org/10.1051/nss:2007045>.

Callon, Michel. 1986. « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint Brieuc ». *L'année sociologique*, n° 36 :170-208.

Callon, Michel, Pierre Lascoumes, et Yannick Barthe. 2014. *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris : Points.

Guillet, Fanny, et Audrey Coreau. 2016. « Développer les connaissances pour améliorer les décisions ? Une analyse stratégique du rôle des scientifiques de la biodiversité pour l'action en faveur de la conservation ». In *Sciences et biodiversité : acteurs, enjeux, temporalités*, 67-88. Paris : L'Harmattan.

Latour, Bruno. 2008. *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte poche Sciences humaines et sociales 166. Paris : La Découverte.

Latour, Bruno. 2010. *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*. Sciences humaines et sociales 202. Paris : Découverte / Poche.

Mermet, Laurent. 2014. « Conserver et restaurer la biodiversité : un problème d'action stratégique ». In *Sciences de la conservation*, par Michel Gauthier-Clerc, François Mesléard, et Jacques Blondel, 223-30. Louvain-la-Neuve Belgique : De Boeck.

Theys, Jacques. 1991. *Environnement, science et politique. Les experts sont formels*. Groupe d'exploration et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société (Paris). Vol. 1. 2 vol. Paris : GERMES.